

« A.M.M Export »

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1 000 €

Siège social : 15 Rue André Marie Ampère

60800 Crépy-en-Valois

991 723 263 R.C.S. Compiègne

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

À Crépy-en-Valois

Le 21 mai 2026

PRÉSIDENCE

L'Assemblée est présidée par Monsieur Samir BENBEKHTI.

CONSTITUTION DE L'ASSEMBLÉE

Une feuille de présence a été établie et signée par les associés présents, à savoir :

- Monsieur Samir BENBEKHTI
- Monsieur Amine TALEB

Les associés représentant 100% du capital social, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

L'Assemblée délibère sur les points suivants :

1. Cession d'actions,
2. Démission du Président
3. Nomination du nouveau Président
4. Démission du Directeur Général
5. Modification des statuts,
6. Passage d'une société à plusieurs associés vers une unipersonnelle,
7. Formalités de publicité.

1. CESSION D'ACTIONS

Aux termes d'un acte de cession d'actions en date du 21 mai 2026, il est décidé ce qui suit :

- Monsieur Samir BENBEKHTI cède à Monsieur Amine TALEB : 500 actions, soit 50% du capital social, au prix de 500 €.

RÉPARTITION APRÈS CESSION

Le capital social reste fixé à 1 000 €, divisé en 1 000 actions de 1 €, réparties comme suit :

- **Monsieur Amine TALEB** : 1 000 actions (n°1 à 1 000)

SB AT

2. DEMISSION DU PRESIDENT

Monsieur Samir BENBEKHTI décide de sa démission de ses fonctions de Président de la société, à compter du 21 mai 2026. Quitus entier et définitif lui est donné pour l'exercice de ses fonctions.

3. NOMINATION DU NOUVEAU PRESIDENT

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Amine TALEB, demeurant au 5 impasse Jean Baptiste Leroux 60800 Crépy-en-Valois, en qualité de Président pour une durée indéterminée, à compter du 21 mai 2026.

4. DEMISSION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Amine TALEB décide de sa démission de ses fonctions de Directeur Général de la société, à compter du 21 mai 2026. Quitus entier et définitif lui est donné pour l'exercice de ses fonctions.

5. MODIFICATION DES STATUTS

Suite aux décisions ci-dessus, les statuts sont modifiés comme suit :

- L'article 7 (Capital social) est mis à jour pour refléter la nouvelle répartition des actions.

6. PASSAGE D'UNE SOCIETE A PLUSIEURS ASSOCIES VERS UNE UNIPERSONNELLE

En conséquence de la résolution prise précédemment, la société devient unipersonnelle et réduite à un associé unique.

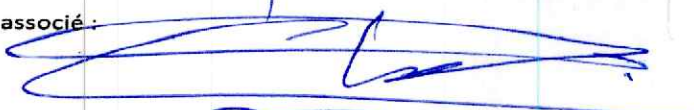
RÉSOLUTION MISE AUX VOIX

Les résolutions susmentionnées ont été mises aux voix et adoptées à la majorité des voix exprimées.

Fait à Crépy-en-Valois, le 21 mai 2026

Signatures :

- Monsieur Samir BENBEKHTI, Président et associé :

certifié conforme


- Monsieur Amine TALEB, Directeur Général et associé :



SB AT